

Année universitaire 2025-2026

F I C H E I N D I V I D U E L L E

Fiche à remettre au secrétariat de l'I.E.J.

N° ETUDIANT (si UGA) Nom..... Prénom..... Nom d'usage..... Date de naissance..... Lieu de Naissance..... Nationalité..... Situation familiale..... Adresse N° Portable Adresse mail..... (Écrire très lisiblement)	ETES-VOUS INSCRIT DANS UNE AUTRE COMPOSANTE DE l'U.G. A ? Si oui, laquelle ? ETES-VOUS INSCRIT DANS UNE AUTRE FORMATION DE LA FACULTE DE DROIT ? Si oui, laquelle ?..... ETES-VOUS INSCRIT DANS UNE AUTRE UNIVERSITE EN PARALLELE AVEC L'IEJ DE GRENOBLE : Si oui, laquelle ? Si vous avez interrompu vos études depuis plus de deux ans, si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, contacter le 04 76 01 26 21 ou par mail fc-droit@univ-grenoble-alpes.fr, vous relevez du régime de la Formation continue : Le coût de votre formation est-il pris en charge par : ☐ Votre employeur ☐ un organisme. Si oui lequel ☐ Vous-même A JOINDRE A CETTE FICHE INDIVIDUELLE : 1 photo d'identité (à coller dans emplacement réservé)
☐ Je désire m'inscrire à l'examen d'entrée au CRFPA et à la préparation dispensée par l'I.E.J Je m'engage à payer les frais spécifiques de 530€ correspondant aux frais de préparation et aux frais de 170€ correspondant à l'inscription à l'examen. Attention : si vous êtes inscrit en Master pendant l'année 2025-2026 à la Faculté de Droit, le prix est de 113€ pour les frais d'inscription à l'examen. <i>*Si vous êtes boursier, vous êtes exonérés des frais d'inscription de 170€ (joindre votre notification de bourse définitive).</i>	☐ Je désire m'inscrire exclusivement à l'examen d'entrée au CRFPA Je m'engage à payer les frais d'inscription à l'examen d'un montant de 170€. Attention : si vous êtes inscrit en Master pendant l'année 2025-2026 à la Faculté de Droit, le prix est de 113€ pour les frais d'inscription à l'examen. <i>*Si vous êtes boursier, vous êtes exonérés des frais d'inscription de 170€ (joindre votre notification de bourse définitive).</i>

Date :	T.S.V.P.
Signature de l'étudiant	

CONDITIONS D'ACCES ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

Intitulé du diplôme permettant l'inscription (cf. I. du règlement de l'examen) :

Format on + intitulé	Année d'obtention	Lieu	en cours
M1 -			
M2 -			

Je soussigné (e) Déclare sur l'honneur ne m'être pas déjà présenté(e) 3 fois à l'examen d'entrée au CRFPA.

- Examen déjà présenté Fois
- Année : Année :
- Année et lieu de la dernière inscription à l'examen

CHOIX DE MATIÈRES
 (Se reporter au règlement de l'examen complété par le programme)

Les choix demandés doivent **OBLIGATOIREMENT** être opérés lors de l'inscription pédagogique.
Ils sont provisoires et devront être confirmés lors de la confirmation de l'inscription à l'examen en avril 2026.

I - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE (A - III du règlement de l'examen)

1) Epreuve d'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques

Elle porte, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes :

- *Droit civil ;*
 - *Droit des affaires ;*
 - *Droit social ;*
 - *Droit pénal ;*
 - *Droit administratif ;*
 - *Droit international et européen*
 - *Droit fiscal*
- (Cocher la matière choisie)

2) Epreuve de procédure

Elle porte sur l'une des matières suivantes en fonction du choix réalisé pour l'épreuve précédente :

- Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends (candidats ayant choisi *droit civil, droit des affaires, droit social,*) ;
 - Procédure pénale (candidats ayant choisi *droit pénal*) ;
 - Procédure administrative et contentieuse (candidats ayant choisi *droit administratif*) ;
 - Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends ou procédure administrative contentieuse pour (candidats ayant choisi le *droit international et européen* ou *droit fiscal*) ;
- (Cocher la matière choisie)

II - EPREUVES ORALES D'ADMISSION (B - III du règlement de l'examen)

Une interrogation en langue anglaise.